

Communes : serment de M. Baudoin, imprimeur de l'Assemblée, lors de la séance du 25 juin 1789

Citer ce document / Cite this document :

Communes : serment de M. Baudoin, imprimeur de l'Assemblée, lors de la séance du 25 juin 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 153;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4555_t2_0153_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

que je la suivrais. Je ne puis aujourd'hui révoquer en doute que le plus grand nombre des députés du clergé ne soit réuni dans cette Chambre pour vérifier les pouvoirs en commun : je m'y réunis par devoir et par inclination, et je remets mes pouvoirs sur le bureau.

M. **Guédan** a dit qu'il était chargé d'une déclaration de M. **Bottex**, curé de Neuville-sur-Ain, député du bailliage de Bresse, dont la teneur suit :

« Je soussigné, curé de Neuville-sur-Ain, député du clergé de Bresse aux États généraux, déclare que pour cause de maladie, ne pouvant me présenter aujourd'hui dans l'Assemblée nationale, je prie M. Guédan, curé de Saint-Trivier mon collègue, d'assurer en mon nom, que mon désir est de soumettre à ladite Assemblée la vérification de mes pouvoirs, et de concourir, autant qu'il est en moi, au bien général du royaume, demandant avec instance que mon collègue remette dès aujourd'hui mes pouvoirs à ladite Assemblée, la suppliant de l'accepter pour en faire la vérification; promettant de ratifier et de signer tout ce qui sera fait à ce sujet. A Versailles, dans la matinée du 25 juin 1789. » Signé : Bottex, curé de Neuville (1).

M. **Vallet**, curé de Gien, a dit (2) : Messieurs, j'ai demandé au clergé du bailliage royal de Gien, lorsqu'il s'est agi de travailler à la rédaction de notre cahier, s'il voulait se réunir à MM. de la noblesse et à MM. du tiers-état, pour compléter l'opération ensemble. Mais ce clergé a répondu, unanimement, qu'il procéderait seul à la confection de son cahier et à la nomination de son député, comme cela est prouvé par l'acte qui se trouve à la tête de mes pouvoirs. En conséquence, j'ai toujours cru remplir l'intention de mes commettants, en restant dans la salle du clergé, et en demandant qu'il vérifiât en particulier des pouvoirs qu'on n'a pas voulu me donner en commun.

Je n'étais pas dans la salle du clergé quand on a pris la délibération de vendredi. Je ne suis revenu de Paris que le 24. Mes pouvoirs étant pour la délibération en commun et le vote par tête, je les apporte moi-même dans la salle, où je trouve le plus grand nombre des membres du clergé, pour les soumettre à la vérification.

M. **Dumouchel**, recteur de l'Université de Paris, député de la ville de Paris; et M. **Périer**, curé d'Etampes, député du bailliage d'Etampes, se présentent également, et portent l'un et l'autre la parole.

M. le recteur dit (3) : Messieurs, c'est avec la plus vive douleur que j'ai vu s'éterniser les malheureuses discussions qui ont divisé jusqu'ici les trois ordres, et consumer en vains débats un temps précieux, dont nous devons un compte rigoureux à la nation. Il me tardait depuis longtemps de sortir de l'état d'inaction dans lequel nous avons été plongés jusqu'ici, et de nous voir travailler de concert au grand ouvrage de la régénération de l'État, pour lequel nous sommes tous appelés. Tant qu'il m'a été permis d'espérer que les voies de conciliation, proposées et discutées

à diverses reprises, pourraient avoir leur effet, je me suis cru obligé à ne faire aucune démarche qui pût contrarier en rien les conditions qui m'avaient été imposées par mes commettants. Mais dans les circonstances présentes, je ne me pardonnerais pas à moi-même, de persister dans un éloignement que je crois aussi opposé à la raison qu'aux intérêts de la patrie. Je viens donc parmi vous, Messieurs, je viens jouir du spectacle de vos vertus et de vos talents, et m'éclairer au flambeau du génie et des connaissances qui règnent dans cette auguste Assemblée. Puissé-je, en marchant sur vos traces, concourir à la prospérité de la nation et au bonheur d'un monarque qui n'en connaît d'autre que celui de ses sujets !

M. **Périer** dit (1) : Messieurs, porteur d'un cahier qui me prescrit le vœu par ordre, qui m'enjoint de déclarer que le clergé du bailliage d'Etampes, que j'ai l'honneur de représenter aux États généraux, entend demeurer inviolablement uni au premier ordre, se conserver dans son intégrité, et protester contre toute scission; j'ai cru de mon devoir et du respect que je dois à mes commettants, de rester jusqu'à ce jour et de voter dans la Chambre de l'ordre du clergé. De nouvelles instructions changent, en ce moment, ma position. Je viens m'unir à vous, et particulièrement à la majorité de mon ordre, duquel je ne cesserai jamais de défendre et de soutenir l'existence, les prérogatives et les intérêts.

MM. du clergé qui venaient de se présenter, ont remis leurs pouvoirs sur le bureau, et pris place sur les bancs du clergé.

M. Baudouin, nommé dans la séance du jour d'hier imprimeur de l'Assemblée nationale, se présente et prête serment entre les mains de M. le président, de bien et fidèlement se comporter dans la charge qui lui a été confiée.

A dix heures, plusieurs de MM. de la noblesse entrent dans la salle nationale. Ils se placent sur leurs bancs.

M. le comte de **Clermont-Tonnerre** prend la parole, et dit :

Messieurs, les membres de la noblesse qui viennent en ce moment se réunir à l'Assemblée des États généraux, cèdent à l'impulsion de leur conscience, et remplissent un devoir. Mais il se joint à cet acte de patriotisme un sentiment douloureux. Cette conscience qui nous amène, a retenu un grand nombre de nos frères. Arrêtés par des mandats plus ou moins impératifs, ils cèdent à un motif aussi respectable que les nôtres. Vous ne pouvez, Messieurs, désapprouver notre tristesse et nos regrets.

Nous sommes pénétrés de la sensibilité la plus vraie pour la joie que vous nous avez témoignée. Nous vous apportons le tribut de notre zèle et de nos sentiments, et nous venons travailler avec vous au grand œuvre de la régénération publique.

Chacun de nous se réserve de faire connaître à l'Assemblée le degré d'activité que lui permet sa position particulière.

M. le **Président** leur répond en ces termes : Messieurs, votre présence répand ici la consolation et la joie. Nous disions, en recevant MM. du clergé, qu'il nous restait des vœux à

(1) La déclaration de M. Bottex n'a pas été insérée au *Moniteur*.

(2) Le discours de M. Vallet n'a pas été inséré au *Moniteur*.

(3) Le discours de M. Dumouchel n'a pas été inséré au *Moniteur*.

(1) Le discours de M. Périer n'a pas été inséré au *Moniteur*.